

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MONTAIMONT

A V I S

**DEUX BENNES à ENCOMBRANTS SERONT MISES
à DISPOSITION PAR LE S.I.R.T.O.M.M.**

**DU MARDI 04 AU LUNDI 10 AOÛT 2026 à 8h00
SUR LE PARKING DE « LA PLANCHE »**

**L'UNE POUR LA FERRAILLE ET L'AUTRE
POUR LES ENCOMBRANTS DIVERS.**

**ATTENTION, LES DECHETS SUIVANTS
NE SONT PAS ADMIS DANS LES BENNES :**

**huile de vidange, pneus, gravats, plâtre, déchets
verts, déchets électriques et électroniques
(ordinateurs, écrans, micro-ondes),
gros électroménager (frigo, four, lave-linge, etc...),
et en règle générale tous les déchets non incinérables.**

La quantité de déchets par foyer est limitée à 1 m³.

Merci de respecter ces consignes.